



Projet Pédagogique

Accueil Municipal Léo Lagrange de Rive de Gier

**RIVE
DE GIER**





Sommaire

1. Présentation de la structure.....	3
1.1. Environnement.....	3
1.2. Dispositifs.....	4
2. Le public visé.....	5
2.1. Caractéristiques de la tranche d'âge.....	5
2.2. Caractéristiques du public.....	5
2.3. Effectif / tranche d'âge.....	5
3. Les objectifs.....	6
3.1. Le Projet Educatif de la Fédération.....	6
3.2. Les objectifs généraux.....	7
3.3. Les objectifs opérationnels.....	7
3.4. Les projets d'activité.....	8
4. Les moyens.....	9
4.1. Humains.....	9
4.2. Matériels.....	10
4.3. Financiers.....	11
4.4. Les partenariats.....	11
4.5. Fonctionnement de la structure.....	12
5. L'évaluation.....	14
5.1. La Charte de Qualité.....	14
5.2. Les réunions d'équipes.....	14
5.3. Bilans d'activités.....	15
5.4. Questionnaire aux parents.....	15
6. La communication.....	16
6.1. La réunion Enfants / animateurs.....	16
6.2. La place des parents.....	16
7. L'accueil d'enfants en situation de handicap.....	17
7.1. Les moyens.....	17
7.2. Nos engagements.....	17
8. La Fédération Léo Lagrange.....	18
8.1. La Fédération Léo Lagrange Fédération.....	18
8.2. La Délégation Nationale Enfance.....	19
8.3. La Charte de Qualité.....	20

1. Présentation de la structure



1.1. Environnement

■ Champs d'action de l'accueil

La commune de Rive de Gier se situe à l'entrée du département de la Loire, à la jonction du Rhône et de l'Isère. La ville de Rive de Gier dispose de nombreuses associations, permettant ainsi aux habitants d'accéder à diverses activités de loisirs, culturelles et sportives sur la commune. Elle compte 3 structures d'animations qui proposent un accueil de loisirs et a mis en place le dispositif « Planète vacances » qui est une instance de partage d'informations et d'élaboration.

■ Caractéristiques

Idéalement placée sur l'axe Saint Etienne / Lyon, la commune a vu s'installer de nombreuses familles.

Une place importante est faite aux associations et à la dynamique culturelle du territoire. Ainsi nous pouvons bénéficier d'une offre culturelle et sportive de qualité.

■ La structure

L'accueil de loisirs de Rive de Gier bénéficie de nombreux locaux dont les écoles Charles Perrault et Victor Hugo.

Ces locaux sont mis à disposition dans le cadre du contrat signé avec la collectivité.

Adresses des accueils

École Élémentaire Charles Perrault,
rue de Burdeau, 42 800 RIVE DE GIER

École Maternelle Victor Hugo,
rue Victor Hugo, 42 800 RIVE DE GIER

1.2. Dispositifs

La Ville de Rive de Gier mène depuis plusieurs années une politique éducative volontariste. La municipalité favorise une approche globale de l'éducation. Ainsi les différents acteurs et les différentes structures dialoguent et voient leurs actions éducatives coordonnées et pilotées par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Notre action éducative s'inscrit dans le cadre de ce contrat, d'un marché public de services engagé avec la ville de Rive de Gier et du projet éducatif de la fédération Léo Lagrange.



2. Le public visé

2.1. Caractéristiques de la tranche d'âge

L'accueil de loisirs de Rive de Gier est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Il est essentiel de prendre en compte les besoins et les attentes d'enfants de 3 ans et de 12 ans qui ne sont pas identiques en tout point. Voici donc par tranches d'âge les principales caractéristiques :

	Physiologiques	Intellectuelles	Sociales
3/5 ans	- croissance rapide - prise de poids - perte des dents, - développement des sens, - développement du langage et de la pensée	- apparition de la pensée symbolique - acquisition des notions temporelles - imagination	- début de socialisation - passage de Il / Elle au prénom - début du partage - début des jeux de rôles
6/9 ans	- apprentissage des techniques (motricité fine) - vitesse d'exécution plus grande - croissance moins importante	- notion espace/temps s'affine (+ latéralisation) - capacité d'attention augmente - apprentissage lecture / écriture	- fin de l'égoïsme : se tourne vers les autres - intègre doucement les différences/ressemblances entre soi et l'autre - besoin de s'exprimer - début de la coopération
10/12 ans	- écart garçon/fille (début possible de la puberté chez les filles et plus tard chez les garçons)	- développement de la capacité de raisonnement (renforcement de l'argumentation)	- la dimension de groupe d'appartenance apparaît - ouverture sur le monde - désir de reconnaissance (fin de l'école primaire)

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique. Chaque tranche d'âges a donc ses spécificités, son rythme et nos projets d'actions s'efforcent de prendre en compte toutes ces composantes.

2.2. Caractéristiques du public

L'accueil de loisirs de Rive de Gier est fréquenté par un public qui n'utilise pas l'accueil de loisirs de la même façon. Certaines familles l'utilisent essentiellement comme un mode de garde, d'autres comme un mode de loisirs « plaisir ».

2.3. Effectif / tranche d'âge

L'accueil de loisirs se décompose en trois tranches d'âges :

- 3/5 ans : 24 places
- 6/9 ans : 24 places sur les petites vacances et 36 sur les vacances d'été
- 10/12 ans : 12 places



3. Les objectifs



3.1. Le Projet Educatif de la Fédération

Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange (qui existe sous différents supports) a été réactualisé en 2011. Il est présenté à tous les membres de l'équipe ainsi qu'aux usagers.

La pédagogie de la découverte est un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée.

La Fédération propose quatre leviers d'intervention : des démarches éducatives démocratiques, des activités ludo-éducatives innovantes et évaluées, des activités physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté et enfin un accès facilité à la diversité culturelle.

Quelles sont nos ambitions éducatives au quotidien, pour le public de l'accueil de loisirs de Rive de Gier ?

- S'opposer à l'occupationnel et préparer des programmes loin des sollicitations consuméristes.
- Etre à l'écoute de notre territoire : nous nous appuyons sur toutes ses potentialités (en termes d'infrastructure, d'environnement et de partenariats notamment)
- Utiliser les activités ludiques pour développer les habiletés et susciter l'esprit critique, le débat, par le biais entre autres des programmes et outils de Léo Lagrange et des outils de l'association « Les Petits Citoyens »
- Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles.
- Combattre les inégalités sociales et culturelles via les modes d'expression et de création.

3.2. Les objectifs généraux

Le tableau ci-dessous détaille à titre d'exemple notre méthode de déclinaison du Projet Educatif.

	Objectif général	Objectifs spécifiques	Objectifs opérationnels
PROJET EDUCATIF	Sensibilisation sur la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'ouvrir aux autres ▪ Développer l'esprit de groupe, la vie en communauté ▪ Lutter contre les différences 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jeux d'équipes, de coopération ▪ Liberté de penser par soi même
	Favoriser l'épanouissement des enfants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner la possibilité aux enfants d'être acteurs de la structure ▪ Respecter le rythme de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boîte à idées (donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités.) ▪ Aménagement d'espaces spécifiques
	Education à l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre à l'enfant de grandir grâce à ses expériences ▪ Développer leur esprit critique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner de l'autonomie, tout en l'encadrant ▪ Débats, échanges

3.3. Les objectifs opérationnels

L'équipe, pour chaque période propose un thème qui sera le fil rouge de toutes les actions et projets d'activités

Pour les petites vacances, la notion d'un thème par semaine est retenue. Pour les mois d'été la notion de semaine ou de quinzaine est prise en compte.

Chaque période constitue une nouvelle aventure avec des temps forts, une sortie ou un intervenant sur site qui vient illustrer le thème, un grand jeu qui permet de réinvestir les acquis de partager d'expérimenter...

Les enfants, en fonction de leur âge, sont associés à cette démarche.

Tous les sens sont mobilisés, tous les moyens d'expression sont sollicités, tous les modes de collaboration de coopération sont expérimentés.

Par exemple :

Offrir le choix aux enfants et leur donner la possibilité d'être acteur dans la structure :

- Sur l'ensemble des temps d'accueil l'équipe a fait le choix de ne pas imposer les activités aux enfants et d'être à l'écoute de leurs envies et de leurs besoins. Ainsi plusieurs ateliers sont proposés dont certains proposés par les enfants. Ils ont la possibilité de s'orienter vers celui qu'il souhaite.
- Durant les vacances des demi-journées sont laissées aux enfants afin qu'ils puissent choisir les activités qu'ils désirent faire.
- En été, les enfants ont la possibilité de choisir une sortie parmi plusieurs proposées par l'équipe.

Eveil à la consommation responsable :

- Nous nous engageons à faire découvrir et, à sensibiliser les enfants à la consommation responsable (rencontres avec des agriculteurs et éleveurs de la Région – et découverte de la faune et flore locale)
- Nous instaurons une ambiance rassurante et ludique lors de temps de repas (propice à la découverte, au plaisir et à la convivialité...)
- Nous initiions les enfants de l'accueil de loisirs aux gestes d'éco-citoyenneté

3.4. Les projets d'activité

La directrice(teur), coordonne l'écriture des projets d'activités et assure leur cohérence avec les projets éducatif et pédagogique. Les projets d'activités détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser le déroulement d'un temps d'animation. La directrice(teur) propose à l'ensemble des membres de l'équipe un cadre identique de présentation. L'ensemble des projets sont conservés et mutualisés.

4. Les moyens



4.1. Humains

- La(e) directrice(teur)

La(e) directrice(teur) de l'accueil de loisirs de Rive de Gier est garant(e) de la sécurité physique et morale des enfants. Elle(il) est disponible, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents.

Elle(il) est la personne référente pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles). Elle(il) favorise leur participation.

Elle(il) transmet, explique, détaille le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange à son équipe. Elle(il) anime les temps d'écriture et/ou d'appropriation du projet pédagogique (mise en œuvre du projet éducatif).

De la même manière qu'avec les familles et les enfants, elle(il) est à l'écoute des animateurs et des autres membres de l'équipe. Elle(il) peut, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de proposition ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité.

Elle(il) travaille en lien étroit avec son Délégué Territorial à l'Animation référent, ainsi qu'avec le référent de son territoire missionné auprès du Secrétariat National à l'enfance. Cela lui permet d'inscrire le travail de son équipe dans le mouvement de la Fédération Léo Lagrange. Elle(il) est ainsi en capacité de mobiliser les ressources de la FLL afin d'alimenter le travail de son équipe.

Le travail de l'équipe est évalué selon des critères définis à l'avance dans ce projet pédagogique. Une place importante est faite à la grille d'évaluation de la Charte de Qualité qui est complétée et retournée à la Délégation Nationale à l'Enfance pour le mois de juin. (cf. Charte de Qualité). Cette Charte de Qualité est affichée à l'entrée de l'accueil (espace d'accueil des enfants le matin). La(e) directrice(teur) de la structure, s'appuie sur les résultats des différentes évaluations pour orienter le travail de son équipe. En ce sens, elle(il) est le garant de la démarche de qualité dans laquelle s'est engagée la Fédération Léo Lagrange.

Enfin, elle(il) assure la gestion de la structure sur les plans financiers et administratifs, sanitaire et réglementaire. Pour cela, elle(il) travaille en étroite collaboration avec les différents services de son établissement régional ainsi que ceux de la Mairie de Rive de Gier.

De ce fait elle(il) assure le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, les différents acteurs et partenaires du territoire, la collectivité et les institutions.

■ L'équipe d'encadrement

Elle est composée de la(e) directrice(teur) permanent titulaire d'un diplôme de l'animation, et de 5 à 8 animateurs occasionnels, en fonction des périodes et des effectifs accueillis, formés au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations).

En fonction des thématiques des intervenants spécialisés (sportifs, culturels ou autre) sont amenés à compléter l'équipe d'animation.

Les animateurs sont les relais du directeur. Ils sont de ce fait garant de la sécurité morale et physique des enfants qui leurs sont confiés.

Ils accueillent ces derniers et sont à leur écoute ainsi qu'à celle de leur famille.

Ils connaissent, respectent et font respecter le règlement intérieur de la structure. Ils communiquent les informations importantes à leurs collègues, et au directeur.

Ils participent à la mise en œuvre du projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange. Pour cela, ils participent activement à l'écriture du projet pédagogique de notre accueil. Afin de traduire ce projet pédagogique en actes sur le terrain, ils établissent ensuite des projets d'activités. Ces activités sont adaptées aux besoins de la tranche d'âge sur laquelle ils sont missionnés. Les activités sont organisées dans des plannings, présentés aux usagers.

■ La place des parents

Les parents peuvent et sont incités par toute l'équipe d'animation à participer à la vie du centre. Chaque parent doit pouvoir sur la base du volontariat s'investir selon ses aptitudes, intérêts et disponibilités.

4.2. Matériels

■ Locaux de la structure

La commune de Rive de Gier met à disposition de l'accueil de loisirs les locaux et matériels suivants :

- 1) L'école Charles Perrault (sur toutes les périodes d'accueil) :
 - L'Annexe (bibliothèque + 3 salles + toilettes)
 - La Chapelle (gymnase + 2 salles)
 - La cantine
 - Les toilettes de la cour
 - La cour
 - Le mobilier nécessaire au fonctionnement sera amené dans les locaux par les Services Techniques de la ville sur demande du prestataire
 - Le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement de la cuisine dans les locaux y compris vaisselle et couverts.

- 2) L'école Victor Hugo (uniquement pour l'été) :
- La salle de motricité
 - La salle couchette
 - La petite salle d'arts
 - Les toilettes
 - La cour
 - La cantine
 - La salle périscolaire
 - Le mobilier nécessaire au fonctionnement sera amené dans les locaux par les Services Techniques de la ville sur demande du prestataire
 - Le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement de la cuisine dans les locaux y compris vaisselle et couverts.

4.3. Financiers

- Le budget

Le budget attribué à Léo Lagrange pour l'organisation de l'accueil de loisirs est construit d'une part de la contribution de la commune de Rive de Gier et d'autre part de la participation financière des familles, de la CAF et du Conseil départemental de la Loire.

- Les tarifs

Ils prennent en compte le Quotient Familial des familles afin de permettre l'accessibilité du plus grand nombre. Ils sont définis par la ville de Rive de Gier et réactualisés chaque année.

4.4. Les partenariats

La direction est en contact direct avec l'ensemble des partenaires :

- La Mairie de Rive de Gier qui est à l'initiative de la politique enfance jeunesse sur son territoire et qui nous délègue la gestion de l'accueil de loisirs
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de faire valoir les droits de chacun (famille, centre de loisirs).
- La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Personnes) qui représente notre ministère de tutelle (anciennement jeunesse et Sports) notre partenaire pédagogique, garant de la sécurité des locaux et du bon fonctionnement de la structure et de la protection des mineurs.

Ces partenariats sont encadrés par des conventions et/ou contrats et font l'objet de contrôles réguliers.

Il est également important de signaler toute la richesse des partenariats associatifs ou autre au plan local avec notamment dans le cadre du dispositif « planète vacances » :

- Le Centre social Armand Lanoux
- Le Centre social Henri Matisse
- La MJC

4.5. Fonctionnement de la structure

VOIR REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE

- Horaires

07h30 - 09h00	Accueil échelonné des enfants
17h00 - 18H30	Fin de journée. Départ échelonné

- Dates d'inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes généralement 1 mois avant la période concernée. Le calendrier précis est actualisé sur le site web de la ville. De plus, les inscriptions ont lieu uniquement sur RENDEZ-VOUS.

La liste des différentes pièces à fournir et les conditions sont disponibles sur le site internet de la Mairie de Rive de Gier et directement dans nos locaux.

- Journée type Accueil de Loisirs

*Tout au long de la journée les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

**La journée se déroule dans le respect du rythme de l'enfant

7h30-9h	Accueil échelonné des enfants (prise en compte des parents)
9h-9h15	Fin de l'accueil. Répartition des enfants dans les groupes d'âge respectifs.
9h30 - 11h00	Mise en place de l'activité(s) prévue(s) dans le programme d'activité.
11h00- 11h30	Temps libre
11h30 – 11h45	Mini bilan Présentation du menu
12h-13h	Toilettes et repas
13h15-14h15	Temps calme (et arrivée des enfants de l'après-midi jusqu'à 14h) avec séparation des groupes
14h15-16h15	Mise en place de l'activité(s) prévue(s) dans le programme d'activité.
16h15-17h	Toilettes et goûters

17h-18h30 Départ échelonné des enfants

- Notre positionnement concernant la Laïcité

En raison de son caractère laïc et sur le fondement de son projet éducatif, la Fédération Léo Lagrange ne répond pas favorablement aux demandes de pratiques du culte.

Tout comme la Fédération Léo Lagrange veille à ce que ses salariés respectent leur obligation de stricte neutralité, l'équipe veille à ce que chaque enfant ou jeune accueilli n'affiche pas d'appartenance religieuse ou politique qui pourrait constituer une forme de provocation ; elle invite, après discussion, à la discrétion.

- Modalités de restauration

Les repas sont livrés par la société API restauration et mis en température par le personnel de l'accueil de loisirs.

Les menus sont affichés et portés à la connaissance des usagers.

Le repas est organisé de façon à responsabiliser les enfants sous le regard attentif des animateurs : respect, découverte des goûts, participation au service et au débarrassage/rangement... L'enfant est responsabilisé selon ses capacités.

Nous pouvons proposer, chaque fois que cela est possible, deux types de menus : avec porc / sans porc *, tout en respectant l'apport protéinique journalier.

Les allergies alimentaires sont précisées par les parents et nous faisons le nécessaire pour répondre aux diverses contraintes repérées



5. L'évaluation



5.1. La Charte de Qualité

L'évaluation du travail des équipes se fait à différents moments et par divers biais :

La Charte de Qualité dont nous parlions précédemment a trois objectifs principaux et constitue un temps fort de l'évaluation :

- Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

Nous utilisons corollairement une grille d'évaluation de notre Charte de Qualité, ainsi qu'une grille d'auto-évaluation. Toutes les dimensions de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées au travers d'une cinquantaine de critères observables.

Ces outils nous permettent de vérifier que la Qualité d'Accueil sur laquelle nous nous engageons est bien respectée et, dans le cas contraire, de trouver les moyens d'y parvenir.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation, l'intérêt est pour nous d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs de Rive de Gier. L'efficacité de chaque action est évaluée et, si nécessaire, nous formulons des objectifs de développement.

La démarche d'évaluation est une démarche constructive qui traduit la dynamique de notre structure.

L'évaluation répond à un objectif général : repérer les limites et les points à améliorer, valoriser les points positifs, et ainsi mettre en place l'amélioration continue de la structure et des activités qu'elle porte.

Cette démarche qualité est commune à tous les accueils de loisirs gérés par la Fédération Léo Lagrange. Des analyses nationales sont effectuées.

5.2. Les réunions d'équipes

La directrice, organise des réunions d'équipes régulières. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe y est coordonné, les projets d'activités y sont discutés et élaborés.

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

La(e) directrice(teur) s'appuie pour cela sur les outils proposés par la Délégation Nationale à l'Enfance : La Charte de Qualité et ses outils :

- La grille d'évaluation de la Charte de Qualité
- La grille d'auto diagnostic
- L'équipe est donc en mesure d'évaluer son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements de la Charte de Qualité sur la base de critères objectifs et mesurables.

Régulièrement la(e) directrice(teur) fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

Les résultats des évaluations de la Charte de Qualité sont aussi collectés nationalement et font l'objet d'une analyse globale retournée aux équipes.

La Charte de qualité et ses outils servent donc aussi d'outil de management, ils peuvent s'adjoindre d'enquête de satisfaction envers les parents et enfants.

Ils sont intégrés dans les rapports d'activité.

5.3. Bilans d'activités

Les différents partenaires et financeurs de l'accueil de loisirs reçoivent régulièrement des bilans d'activités qui permettent, d'évaluer, de dresser un constat, de rendre compte des actions menées sur une période donnée.

Un rapport annuel est remis à la Mairie. Ce rapport est un travail de collecte d'informations, de synthèse des différents projets. Il a pour objectif de faire part du travail éducatif accompli auprès des enfants dans l'accueil de loisirs de Rive de Gier. Il est l'occasion de faire le point sur la démarche de travail de l'équipe, la satisfaction des usagers, les perspectives du service.

Il en sera de même avec la CAF. Par ailleurs, la Fédération Léo Lagrange a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec la CNAF.

5.4. Questionnaire aux parents

Nous proposons aux parents de participer à notre démarche d'évaluation. Pour cela, la(e) directrice(teur) ou un animateur leur transmet un questionnaire / enquête de satisfaction qu'ils pourront compléter de manière anonyme. Toutes les dimensions du fonctionnement de l'accueil de loisirs sont ainsi évaluées par les usagers (La communication, les inscriptions, les horaires et période d'accueil, les repas, alimentation etc., les locaux, les activités et objectifs éducatifs).

Cette participation vient s'ajouter à notre Démarche Qualité globale.

6. La communication



6.1. La réunion Enfants / Animateurs

Elle est organisée par l'animateur référent de chaque groupe quotidiennement en fin de matinée ou en fin de journée. Son déroulement n'est pas formalisé. L'objectif pour l'animateur est de libérer la parole de tous les enfants. La(e) directrice(teur), formé(e) aux techniques d'animation de débat auprès de groupes d'enfants accompagnera chaque animateur de l'équipe dans ses premières interventions.

L'équipe accorde une importance toute particulière à ces temps qui permettent de coller au plus près des besoins et attentes des enfants ainsi que de les rendre acteurs de leurs loisirs (ambition forte de la Fédération Léo Lagrange).

C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies.

6.2. La place des parents

D'une manière générale nous souhaitons associer le plus possible les parents à notre travail. Cela commence par une prise en considération de ces derniers et une écoute attentive de la part de l'équipe.

Nous appuyons notre communication sur différents leviers:

- La qualité des informations transmises aux parents : tracts, affichage, règlement intérieur, sorties...
- Nous utilisons l'outil COM'CLIC de la Fédération Léo Lagrange pour la présentation des informations relatives à la vie du centre (menu, programme d'activité, infos pratiques, inscriptions...). Il reprend les caractéristiques de la charte graphique de la Fédération Léo Lagrange. Ce projet pédagogique est présenté via l'outil COM'CLIC.
- Une réunion de présentation en début de période (l'équipe, la structure et le projet pédagogique).
- Une communication via internet (site internet ou blog de l'accueil de loisirs, mailing List etc...)
- La mise en place du comité d'usagers espace de parole qui permet à chacun de s'exprimer.

7. L'accueil d'enfants en situation de handicap

7.1. Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Rive de Gier a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

La(e) directrice(teur) de l'accueil de loisirs, est le référent auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs de Rive de Gier.

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap.

Nous y retrouvons notamment :

- [Le Guide d'entretien](#), qui permet au Directeur d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- [Une documentation technique détaillée](#) (législation, pédagogie etc...)

Enfin, des formations consacrées au handicap mises en place par CAMPUS, l'organisme de formation de la Fédération Léo Lagrange seront accessibles aux animateurs de l'équipe.

7.2. Nos engagements

Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la [Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées](#).

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

8. La Fédération Léo Lagrange

8.1. La Fédération Léo Lagrange Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Élu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessible à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
- proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
- être l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
- permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre

C'est, en somme, un engagement éducatif.

Deux métiers : l'animation et la formation

Une démarche éducative : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement Former tout au long de la vie. La Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme.
- organiser monter une action ponctuelle
- offrir des formules de vacances
- faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- établir un diagnostic.

Grâce aux agréments dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.

Un réseau associatif

Désireuse d'accompagner les projets associatifs, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.

Un employeur de l'économie sociale.

La Fédération Léo Lagrange voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable. L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

8.2. La Délégation Nationale Enfance

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé de un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- Fédérer les acteurs
- Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- Qualifier le geste éducatif
- Soutien et expertise proposés au professionnel sur le terrain

Le Secrétariat National à l'Enfance (piloté par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux.

Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la FLL, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la FLL.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs de Rive de Gier. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la FLL) dont nous utilisons les outils pédagogiques.

Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance.

8.3. La Charte de Qualité

Il s'agit d'un outil de progrès, d'une garantie d'un accueil de qualité.

Elle formalise les engagements de la structure pour la mise en œuvre d'une démarche qualité. Elle est affichée dans la structure, présentée aux parents, et aux partenaires.

Elle est une synthèse des engagements de la Fédération Léo Lagrange envers les enfants et les familles et se décline en objectifs. Cette déclinaison constitue le travail des professionnels de notre équipe.

Il ne s'agit pas d'un contrat mais de l'expression d'un contrat.

CHARTRE DE QUALITÉ ENFANCE

Choisir un accueil de loisirs Léo Lagrange, c'est avant tout **partager des valeurs communes**. L'équipe s'appuie pour cela sur les valeurs fondamentales de la Fédération Léo Lagrange : **la liberté, la justice sociale, la laïcité, la mixité et la démocratie.**

Un accueil de loisirs Léo Lagrange est **une entité de loisirs éducatifs** : la priorité est donc donnée à la **démarche de projet** et non à la simple consommation de loisirs.

Un accueil de loisirs Léo Lagrange est un lieu de **rencontres, d'échanges, de complémentarité éducative des enfants**, du développement de leur autonomie et de leur esprit critique, d'apprentissage de la **vie collective et du respect de l'autre.**



PRINCIPES FONDAMENTAUX

LE CHOIX DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Forte de son projet pédagogique, établi en lien avec le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et la politique locale, l'équipe définit un ensemble de projets spécifiques dans lesquels :

- le **droit aux loisirs et aux vacances de qualité** pour tous est une préoccupation permanente.
- l'**accès à la culture** est privilégié, différents supports sont explorés.
- l'**activité physique et sportive** se pratique en respectant « les règles d'or de l'esprit sportif ».
- l'**éducation à une consommation responsable** se pratique systématiquement que ce soit dans le choix des activités ou dans la vie quotidienne du centre.
- l'**éducation à l'environnement** permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter.
- le **solidarité internationale** est expliquée aux enfants, leur permettant de s'ouvrir au monde qu'ils entourent.

Ces thématiques se déclinent dans différents choix d'activités, contribuant ainsi à l'éducation de jeunes citoyens.

LE PROJET EST AU CŒUR DE LA VIE DU CENTRE

Dans l'inscription des enfants, en passant par leur accueil quotidien, le temps du repas, l'accueil de leur parent (ou responsable légal), jusqu'aux animations proposées, l'attention

est donnée pour permettre une **véritable cohésion pédagogique**. Chaque moment du centre est donc propice à l'apprentissage ludique, dans une démarche de **valorisation** de l'enfant. Chaque enfant est ainsi **acteur** de son temps de loisirs et trouve la **place** qui lui convient dans la vie du centre.

L'**enfant** est au cœur du centre et ainsi :
 • effectue ses propres choix, devient réellement acteur de son temps de loisirs,
 • est force de proposition surtout pour les activités qui assurent le fonctionnement du centre.

Les **parents** sont les premiers éducateurs. L'équipe d'animateurs crée les conditions nécessaires pour que les parents soient acteurs des loisirs de leurs enfants.

L'accueil de chaque enfant passe par la construction d'une confiance réciproque entre l'équipe d'animateurs et les parents. Les parents sont invités à participer pleinement à la vie du centre. Ainsi, les animateurs favorisent le processus de co-éducation. Les relations sont fondées sur l'écoute, le respect mutuel et le refus de toute forme de discrimination ou d'exclusion.

UNE ÉQUIPE CONCERNÉE ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN

L'équipe met en place différents temps et moyens d'échange :

- entre les membres de l'équipe d'animation, bénéficiant aussi de l'expertise et du **savoir** professionnel de la Fédération Léo Lagrange,
- entre les animateurs et les enfants et entre les animateurs et les parents.

L'équipe est à l'écoute des difficultés des enfants, mais aussi des parents. Pour cela, elle doit être le **relais** entre les familles et les divers services de l'enfance.

UNE ÉQUIPE D'ANIMATION RESPONSABLE DANS UNE STRUCTURE ADAPTÉE

L'équipe est formée à la **démarche de projet**. Elle bénéficie d'une **formation continue**. Elle est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Au sein de l'équipe, un groupe est pérennisé, permettant, entre autres, à chaque enfant de faire le **choix** d'un adulte référent.

Le centre est adapté au projet pédagogique établi. Fonction de salle, le centre dispose :

- de lieux d'activités différenciés,
- d'un espace d'affichage permettant la compréhension des objectifs et du fonctionnement du centre,
- d'espaces de rencontres et d'échanges.

UN CENTRE INSCRIT DANS SON TERRITOIRE

Qu'il soit rural, urbain, associé à l'école ou au quartier, le centre **valorise son environnement proche** : culturel, naturel, associatif (associations du territoire et autres accueils de loisirs à proximité), local (les commerçants, les personnalités locales).

De même, un travail en **partenariat** est engagé avec les acteurs du territoire et les professionnels de la politique enfance.

Le centre est ainsi **ouvert et réceptif** à ces ressources permettant à l'enfant et aux équipes de découvrir un environnement différent.

Les équipes des accueils de loisirs Léo Lagrange contribuent au développement du temps libre au service du progrès social.





Exprimez-vous !



Et pour moi, c'est quoi l'accueil de loisirs idéal ?



**Accueil municipal Léo Lagrange de
RIVE DE GIER**

École Élémentaire Charles Perrault,
rue de Burdeau,
42 800 RIVE DE GIER

École Maternelle Victor Hugo,
rue Victor Hugo,
42800 RIVE DE GIER

Contact : Madame Chanèze TIFRA

Tél. : 06.31.24.16.04

Mail : chaneze.tifra@leolagrange.org



**RIVE
DE GIER**



leo lagrange
FEDERATION